

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 4 février 2016 portant dissolution de la brigade territoriale de Beaumont-sur-Oise et modification corrélative de la circonscription de la brigade territoriale de Persan (Val-d'Oise)

NOR : INTJ1600528A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise) est dissoute à compter du 1^{er} avril 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Persan (Val-d'Oise) est modifiée à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Persan exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2016.

Pour le ministre et par délégation :

Le général de division,
adjoint au directeur des soutiens et des finances,
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Beaumont-sur-Oise	Beaumont-sur-Oise Mours Nointel	(Dissolution)
Persan	Bernes-sur-Oise Bruyères-sur-Oise Champagne-sur-Oise Persan Ronquerolles	Beaumont-sur-Oise Bernes-sur-Oise Bruyères-sur-Oise Champagne-sur-Oise Mours Nointel Persan Ronquerolles